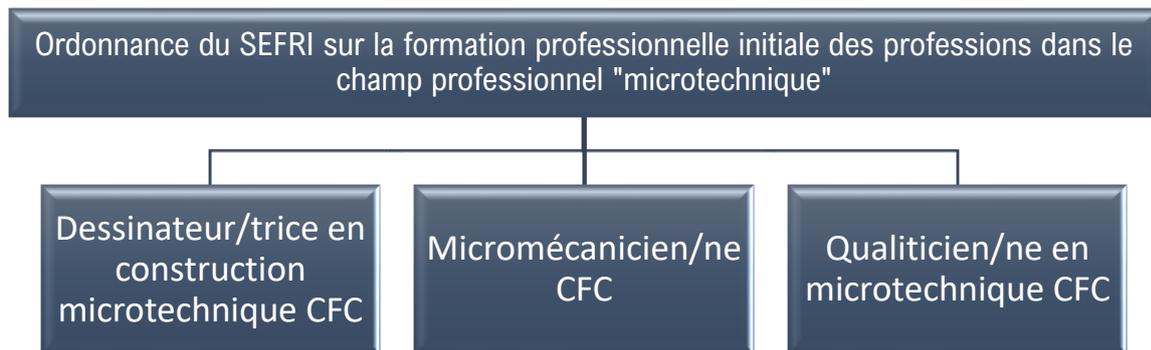


Les principaux changements induits par la révision quinquennale des métiers microtechniques

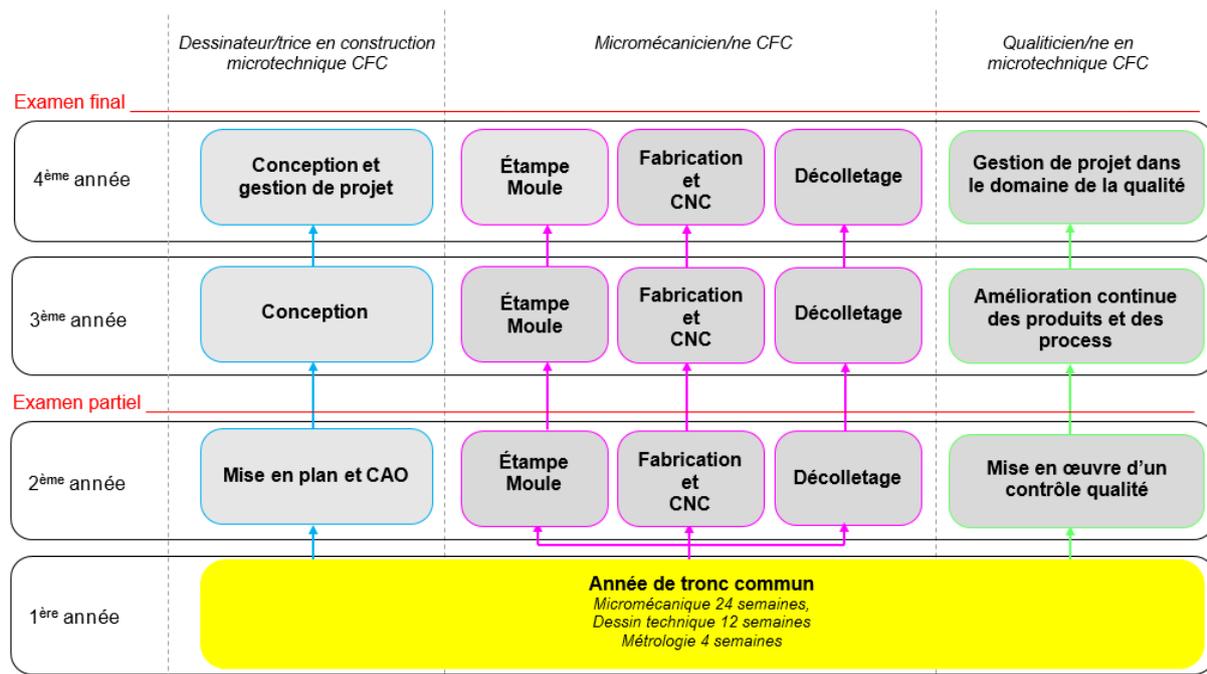
1. Une seule ordonnance professionnelle fédérale pour 3 CFC



Les orientations du métier du micromécanicien deviennent des domaines spécifiques et celles du dessinateur en construction microtechnique sont supprimées.

2. Organisation de la formation pratique

Tronc commun en 1^{ère} année pour les 3 métiers.



3. Cours interentreprises

Pour le contenu exact de ces cours, se référer au plan de formation et au règlement d'organisation pour les cours interentreprises (en cours d'élaboration, disponible 2020).

CI 1 : 10 jours au 3^{ème} semestre

CI 2 : 10 jours 5^{ème} semestre

Total : 20 jours pour les 3 CFC (avant 16 jours)

4. Enseignement des connaissances professionnelles

En devenant des domaines spécifiques, les filières Etampe/moule, Décolletage, Fabrication et CNC partagent l'ensemble des objectifs des connaissances professionnelles.

Afin d'encourager les synergies dans l'enseignement mais aussi de tendre à une meilleure compréhension des métiers connexes et d'encourager à une culture commune de la microtechnique, l'enseignement des connaissances professionnelles est commun durant les 2 premières années (720 leçons), puis en 3^{ème} et 4^{ème} années, 40 leçons par année sont différenciées.

L'anglais technique est réintroduit dans l'apprentissage.

5. Procédure de qualification

Le TPP en fin de 2^{ème} année est différencié pour chaque métier, mais est identique pour les trois domaines spécifiques du micromécanicien et porte donc sur la fabrication de pièces sur machines conventionnelles. Il est de 12 heures pour les micromécanicien et de 8h pour les dessinateurs en construction microtechnique et qualificateur en microtechnique.

La fourchette du TPI est élargie et s'étend maintenant de 60 à 120 heures.